

Montréal,
Le 6 juin 2006.

Monsieur Pierre André, Président,
Bureau d'Audiences publiques du Québec
575 rue St-Amable, bureau 2.10
Québec
Québec G1R 6A6

Monsieur le Président,

La compagnie Axor, qui est une entreprise membre de notre Association, a été, il y a une dizaine d'années, avec son expertise et ses investissements, la pionnière dans le développement commercial de la nouvelle filière éolienne au Québec.

D'autres entreprises se sont par la suite données une compétence dans ce type de production énergétique, dont la technologie a connu des progrès fulgurants. L'AQPER a suivi cette progression avec beaucoup d'attention et en a soulevé toutes les opportunités pour le Québec dans son mémoire déposé à la Régie de l'Énergie qui était appelée à fournir un avis au Ministre des Ressources naturelles sur les alternatives à la construction de la centrale au gaz naturel du Suroît.

Les entreprises québécoises, dont Axor, ont par la suite répondu positivement et vigoureusement à l'appel d'offres d'Hydro-Québec, à l'incitation du Gouvernement, pour la fourniture de 1000 MW en Gaspésie. Le nombre et la qualité des soumissions déposées ont créé une très forte impression auprès de tous les observateurs et intervenants dans la filière éolienne, lesquels ne s'attendaient certes pas à un tel succès.

Association québécoise de la production d'énergie renouvelable

909, Antonine Maillet, Outremont (Québec) H2V 2Y8

Téléphone : (514) 395-2853 • Cellulaire : (514) 293-2424 • Télécopieur : (514) 395-1189

infoaqper@aol.com • www.aqper.com

L'AQPER a continué de soutenir avec force le mérite de la filière éolienne et la compétence de nos entreprises en particulier dans son mémoire déposé auprès de la Commission parlementaire mandatée pour examiner les composantes de la nouvelle politique énergétique préparée par le Gouvernement. Dans la synthèse des travaux qu'il en a faite en novembre 2005, le Ministère retient notamment l'objectif de poursuivre et de consolider le développement de l'éolien chez nous. Déjà nos entreprises sont à pied d'œuvre afin de préciser leurs projets dans le cas du second appel d'offres, cette fois-ci pour 2 000 MW dans l'ensemble du Québec.

C'est dans cette mouvance générale que s'inscrit le projet d'Axor, défini conformément aux dispositions de son contrat initial avec Hydro-Québec. C'était à la suite de cette entente que la compagnie a établi le premier et ce qui est encore aujourd'hui le plus grand parc éolien du Québec.

Le projet déposé au BAPE pour l'élargissement et la consolidation du parc de St-Ulric témoigne de la volonté de l'entreprise de moderniser ses installations par l'addition d'environ 75 MW, reposant sur les toutes dernières technologies. Celles-ci, on l'a dit plus haut, évoluent très vite et il est incontournable pour les entreprises de ce secteur de s'y adapter constamment.

Avec cet ajout de quelque 75 MW et des investissements de l'ordre de \$ 140 M, le projet d'Axor démontre une fois de plus l'impact économique de l'éolien en région de même que les importantes retombées financières dont bénéficieront les populations locales. Au surplus, dans des conditions comparables de prix, de qualité et de délais de livraison, Axor s'engage à favoriser les fournisseurs locaux.

L'AQPER souhaite en conséquence que ce projet reçoive l'agrément de votre organisme au terme des audiences entreprises.

Veillez agréer, M. le Président, l'assurance de notre considération distinguée.



Claude Descôteaux
Directeur-général de l'AQPER